

# Compte rendu conseil municipal du 8 juillet 2019

**Présents :** Mmes: S. BOUVIER, A. BOUARD, N. FOURNIER, A. MERCIER

Mrs : Y. BERTHON, R. BONJEAN, J. BRUNHES, S. CHARLEMAGNE, P. FARGES, D. THOMAS,

**Absents excusés:**, A.-M. GOURDON pouvoir à Y. BERTHON.

**Absents :** E. BUC, S. RENAULT, N. RONGEN

**Secrétaire :** D. THOMAS.

Ouverture de la séance à 19h 30 par Serge CHARLEMAGNE, Maire.

## 1) Approbation du compte-rendu de la réunion du 8 avril 2019

Le conseil municipal approuve le compte rendu à l'unanimité.

## 2) Création d'un nouveau bureau de vote et proposition du périmètre de ce nouveau bureau

Le Maire explique les raisons qui le conduisent à proposer un nouveau lieu pour implanter le bureau de vote de Jussat : il s'est avéré que lors des dernières élections, le nombre de listes étant très important, la salle dite « la voûte jussatoise » s'est avéré trop petite. Il est proposé de déplacer le bureau de vote de Jussat à l'ancienne école qui possède une pièce plus claire et surtout beaucoup plus vaste.

Il poursuit en expliquant que le bureau de vote de Chanonat dépasse maintenant les 1 000 électeurs inscrits et qu'il convient de créer un bureau de vote supplémentaire au village de Varennes, salle du Pitchou. Les électeurs de ce nouveau bureau de vote seront les habitants du village de Varennes et du lieu-dit « Chagourdat ». M. le Maire propose au vote ces deux propositions.

Elles sont adoptées à l'unanimité.

## 3) Propositions de services de l'ADIT (Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale)

Le maire indique que l'ADIT (Association Départementale d'Ingénierie Territoriale) propose d'assurer, pour le compte de ses adhérents, le rôle de délégué à la protection des données, dans le cadre de la mise en œuvre du Règlement Général de la Protection des Données (RGPD). Il propose de solliciter l'ADIT pour assurer la fonction de délégué à la protection des données pendant une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, d'approuver le versement de la cotisation annuelle maximum correspondante, à savoir 800 € HT et d'autoriser le maire à signer toute mesure d'exécution et toute mesure modificative liées à cette décision.

L'ADIT propose également un outil de dématérialisation des procédures de consultation des entreprises pour un coût de 200 € HT par procédure. Le Maire propose de confier à l'ADIT la dématérialisation des procédures de consultation des entreprises, sachant que l'ADIT ne mettra en place ce service qu'à partir d'un certain nombre de communes adhérentes.

Les propositions sont soumises au vote du conseil qui les approuve à l'unanimité de ses membres.

#### **4) Le point sur la rentrée scolaire 2019**

Le Maire relate la réunion qui a eu lieu avec le Directeur adjoint de l'académie et les parents d'élèves pour un échange autour de la création éventuelle d'une classe supplémentaire demandée par les enseignants et les parents d'élèves. Le Maire rappelle que cette demande est soutenue par le conseil municipal.

Il précise que la décision de l'Académie sera prise en fonction du comptage le jour de la rentrée. Le Maire sera informé le jeudi de la rentrée de la création d'une éventuelle classe supplémentaire.

Mme Mercier, première adjointe, présente la demande de parents qui souhaitent un goûter avec plus de pain. Après discussion, le conseil décide de maintenir le goûter tel quel pour les enfants qui restent à la garderie.

#### **5) Aménagement de sécurité sur la RD 3 en entrée du village de Jussat**

Le conseil municipal donne à l'unanimité l'accord au maire pour qu'il effectue les demandes de subvention à la réalisation de cet aménagement (amendes de police et subvention du conseil départemental). Voir point 14.

#### **6) Aménagement des ateliers municipaux : attribution marchés + choix de la société pour la « Coordination Sécurité Protection Santé »**

La commission d'appel d'offre a classé les entreprises selon les critères fixés, pour un montant total de 112 811,73 € HT. Elle propose de retenir les entreprises suivantes :

- Lot 1 : Entreprise Sanchez pour un montant de (46 496,90 € + 12 580,90 €) : 59 077,80 € HT
- Lot 2 : lot infructueux
- Lot 3 : Entreprise Coutarel pour un montant de 15 707,36 € HT
- Lot 4 : Entreprise Pradier pour un montant de 4 596,40 € HT
- Lot 5 : Entreprise DOMELEC pour un montant de 20 651,73 € HT
- Lot 6 : Entreprise Blanchet pour un montant de 12 778,44 € HT

Mission SPS : le Maire propose de retenir l'entreprise la moins-disante : le cabinet Véritas pour un montant de 2 295 € TTC (APAVE : 3 840 € et SOCOTEC : 3 096 €).

Le conseil municipal valide ces propositions à l'unanimité.

#### **7) Extension de réseau électrique demandée par SFR**

SFR souhaite installer un nouveau pylône relais et, pour ce faire, demande une extension du réseau électrique. Le conseil municipal rappelle son exigence de n'avoir qu'un seul nouveau pylône sur le plateau de la Serre et demande à SFR de se connecter sur le même pylône que Free ou sur celui d'Orange. Refus du conseil à l'unanimité.

## **8) Projet viticole : défrichage d'une première parcelle d'environ 1 ha sur Jussat**

Le Maire rappelle que la commune est propriétaire d'une parcelle d'environ 1 ha située en zone AOC Côtes d'Auvergne. Il indique que ce terrain est en friches depuis de longues années. Le Maire propose le défrichage de cette parcelle communale pour la confier à un viticulteur de la commune, M. Loïc CHIRENT, à condition qu'elle soit cultivée en BIO. Une convention sera passée avec cet agriculteur.

Cette action est subventionnée à 50 % par le Conseil Départemental, sur présentation de la facture de défrichage.

Deux entreprises ont répondu à la consultation : le Maire propose de retenir l'entreprise la moins-disante, la SARL CHUPIN Fabrice, pour un montant de 2 880 € TTC.

Adoption à l'unanimité par le conseil municipal.

## **9) Travaux d'éclairage public lotissement « La Croix Saint-Etienne »**

A l'unanimité le conseil municipal autorise la maire à signer la convention avec le SIEG pour un montant de 12 502,88 € HT à la charge de la commune.

Le Maire rappelle que 50 % du montant des travaux sont pris en charge par le SIEG et 50 % par la commune qui sera remboursée par le lotisseur, la société Clarus Mons.

## **10) Projet de déclassement/reclassement des routes départementales et voiries communales : décision de principe de la commune**

Le Maire expose les négociations en cours avec le Département pour le reclassement de certaines routes départementales en voies communales. Un accord pourrait être trouvé avec le département pour rétrocéder les voies départementales internes au bourg en voies communales.

Cette rétrocession pourrait donner lieu à une subvention de 200 000 € de la part du département. Le conseil donne son accord de principe pour ce déclassement/reclassement et mandate le Maire pour poursuivre la négociation avec le Président du Conseil Départemental.

## **11) Convention avec l'association « Champ Libre » concernant l'utilisation de l'ancienne cure**

Le Maire rappelle les termes de la convention passée avec l'association Champ Libre. Il fait le constat que seul un peintre occupe une pièce de l'ancienne cure et que les salles destinées à la photographie et à l'art plastique n'ont quasiment jamais été utilisées depuis 2014. Il fait aussi remarquer que les contreparties mentionnées dans la convention (activités encadrées par l'association Champ Libre au profit des élèves des écoles) n'ont pas été réalisées. Le Maire assure néanmoins de son soutien l'association en ce qui concerne les résidences d'artistes et la manifestation « Tropicisme ». Il précise aussi que la commune ne peut multiplier les lieux culturels et que l'ancienne école de Jussat représente un lieu intéressant pour le pôle culturel.

Le Maire propose que la convention soit dénoncée et que des échanges aient lieu entre Champ Libre et les élus pour élaborer une nouvelle convention qui sera présentée au conseil municipal.

A l'unanimité, le conseil accepte ces propositions.

## **12) Admission en non-valeur de recettes irrécouvrables**

Le Maire indique que les services de la Trésorerie lui ont adressé un état des produits irrécouvrables pour un montant de 11,88 € qui date de février 2016 et qui correspond à des prestations de garderie non payées.

Le Maire propose au conseil d'approuver l'admission en non-valeur de la somme de 11,88 € et d'inscrire le crédit nécessaire au compte 6541 du budget communal.

Adoption à l'unanimité par le conseil municipal.

## **13) Décision modificative**

Le Maire expose qu'il a fallu remplacer un réfrigérateur de la cantine tombé en panne et que le nouvel appareil a coûté 550 € TTC. Le Maire explique également qu'il convient d'acheter de nouvelles tables et chaises pour le primaire pour un montant de 1 600 €.

Il propose donc une ouverture de crédits de 2 150 € (comptes 2184 et 2188) par réduction du compte 2313 (aménagement des ateliers municipaux).

Adoption à l'unanimité par le conseil municipal.

## **14) Travaux d'aménagement du bourg de Jussat – réseau d'eaux pluviales sur la RD 3 – Adoption plan de financement**

Le Maire présente le projet et le plan de financement de cet investissement et propose de le mandater pour demander les subventions liées à cette opération et pour signer la convention définissant les conditions de réalisation et d'entretien de la route départementale à aménager.

Le projet est validé par le conseil à l'unanimité, le plan de financement est adopté lui aussi à l'unanimité et le conseil mandate le maire pour monter les dossiers, faire les demandes de subvention et signer la convention avec le département.

## **15) Désignation d'un délégué suppléant pour le SICTOM des Couzes**

Proposition de nommer Mr Roland Bonjean : adoption à l'unanimité par le conseil municipal.

## **16) Demande d'un agent pour passage à temps partiel**

Un agent demande de passer son temps de travail de 35 h à 28 h.

Un autre demande le passage de 29 h à 28 h.

Adoption à l'unanimité par le conseil municipal.

## **17) Désignation d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI)**

Ce point est reporté au prochain conseil.

## **18) Achat terrain Mr Sabouret**

Le Maire propose que la commune achète une petite bande de terrain de 94 m<sup>2</sup> cadastrée ZI 586 à la famille Sabouret pour la somme de 150 €. Cette bande de terrain est située devant 2 propriétés privées en bordure du chemin.

Adoption à l'unanimité par le conseil municipal.

## **19) Vente terrain à Mmes Frazao Floriane et Mélanie**

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la vente de ce terrain d'une superficie de 1,2 ha pour la somme de 4 800 € à Mmes Floriane et Mélanie FRAZAO.

## **20) Questions diverses**

Orage : suite au violent orage du 1<sup>er</sup> juillet dernier, accompagné de chute de grêles et de pluies diluviennes, des coulées de boue venant d'Opme et du puy de Cimar ont envahi plusieurs propriétés du bourg de Chanonat, notamment rue de la Pavade, route d'Opme et chemin du Cheix. Le Maire rappelle aux élus que la commune a demandé aussitôt l'aide des services du département et des sapeurs-pompiers, que nos services ont, dès le lendemain, demandé le classement de la commune en catastrophe naturelle. Le Maire s'est rendu sur place le jour-même et le lendemain et a rencontré les habitants sinistrés.

Il indique avoir pris les mesures à même de remettre en état les voies communales et les réseaux.

Il rappelle que l'équipe technique communale a bien sûr été mobilisée pour le nettoyage des rues, le déblaiement de végétaux, de terre et de déchets divers. Il indique en outre avoir sollicité deux entreprises privées pour creuser les fossés et déblayer la boue qui s'était accumulée en certains endroits.

Enfin, le Maire propose que la commune diligente, si nécessaire, une étude hydrologique sur le bassin versant du puy de Cimard et que soit proposée au PLUi une réserve foncière de 5 000 m<sup>2</sup> en bordure du chemin du Cheix juste au-dessus de la propriété De la Rosa et, tout le long du chemin du Cheix, une réservation d'une bande de terrain de 5 à 6 mètres.

Les propositions du Maire sont adoptées à l'unanimité par le conseil municipal.

Politique de sécurité : Suite à plusieurs cambriolages, aux incivilités et actes de malveillances, le Maire propose que soit lancée une étude sur la vidéo-protection. Il précise que cette étude est réalisée gratuitement par la gendarmerie et qu'elle sera ensuite présentée au conseil municipal.

Le Maire indique également qu'il a pris contact avec ses collègues de La Roche-Blanche et du Crest pour évoquer la possibilité d'un bureau commun de police municipale.

Mr Roland Bonjean demande au maire s'il est possible d'envisager une piste cyclable entre Chanonat et La Roche-Blanche. M. Charlemagne lui répond qu'un tel projet doit être porté par le département puisqu'il s'agit

d'une voie départementale. Il se propose d'interpeller le Président du département à ce sujet et rappelle qu'il est intervenu pour que soit pris en compte, dans le cadre de l'élargissement de la RD 52 à l'aplomb du château de la Bâtisse, un élargissement supplémentaire pour les vélos et les piétons."

Fin des travaux du conseil à 22 h.